

**Fiche de dépôt de projet : expérimentation article L401.1 ou action innovante
Pôle académique recherche, développement, innovation, expérimentation (PARDIE)**

ANTERIORITE	<p>Première demande : <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui : Intitulé de l'action en cours : classe externalisée IMPRO Année de la contractualisation de l'action avec le PARDIE : 2014</p>
FICHE D'IDENTITE DU PROJET	<p>Intitulé de l'action : Dispositif d'inclusion lycéenne Etablissement(s) Courriel : ce.0700011g@ac-besancon.fr Téléphone : 03 84 65 65 40</p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION (10 lignes maximum)	<p>Inclure 5 élèves d'IMPRO dans les cours d'enseignement général de la classe de 2CAP Carrosserie et 10 en Terminale CAP Carrosserie</p>
BESOINS DIAGNOSTIQUÉS À L'ORIGINE DU PROJET	<p>Les établissements du secteur médico-éducatif sont aujourd'hui invités à favoriser la scolarisation de leurs élèves dans les établissements scolaires conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005 et au droit à la scolarisation en milieu ordinaire. L'IMEpro favorise le maintien ou prépare le retour des jeunes qu'il reçoit dans les écoles ou les établissements scolaires. L'ARS a diagnostiqué ces besoins et réfléchi avec l'AFSAME dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en préparation entre eux.</p> <p>Une première année d'expérimentation s'est déroulée en 2015-16 avec 10 élèves qui seront en Terminale CAP Carrosserie à la rentrée 2016. Il s'avère qu'il est souhaitable de n'inclure que 5 élèves par niveau en CAP Carrosserie à la rentrée 2016.</p>
OBJECTIF(S)	<p>Objectifs visés Pour le collège, préciser le lien avec : •Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture •Les axes de la réforme du collège</p> <ul style="list-style-type: none"> - <input type="checkbox"/> renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques - <input type="checkbox"/> compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous - <input type="checkbox"/> donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel ; - <input type="checkbox"/> faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées. <p>Le dispositif externalisé vise l'inclusion sociale et pédagogique des élèves. Il s'agit de les faire participer le plus possible à la vie et aux apprentissages de la communauté scolaire : restauration, activités réalisées au centre de documentation et d'information, inclusion dans les projets culturels et sportifs. L'équipe éducative dans son ensemble contribue au développement des apprentissages sociaux, à l'acceptation des règles de vie et à l'amélioration des capacités de communication. Tout est mis en œuvre pour que ces adolescents deviennent des lycéens comme les autres.</p> <p>Effets escomptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les élèves et leurs acquis L'accession au statut de lycéen s'accompagne de progrès significatifs au plan du comportement social mais aussi au niveau des acquis scolaires. - la pratique des enseignants Enrichir leur pratique grâce au travail en commun avec les collègues de l'IMPRO - sur l'établissement ou l'école Diversifier les publics, sécuriser les parcours, vivre ensemble...
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE PREVUE	<p>Élèves impliqués Nombre : 10 Nombre de classes et niveaux des classes : 2</p>

	<p>Nombre d'acteurs éducation nationale / ATOS impliqués Nombre : 10 Fonctions : proviseur-adjoint, enseignants, CPE</p> <p>Partenariats -préciser les partenaires IMPRO AFSAME de Membrey (70120) -préciser les liens avec la recherche Pour l'instant aucun -préciser la nature et le contenu du partenariat Convention</p> <p>Modalités d'organisation : -temporelle (rythme...) Inclusion dans les cours d'enseignement général sur deux jours et demi -spatiale Les élèves de l'IMPRO se déplacent à Gray -concertation entre les différents collègues de chaque discipline</p>
LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT OU LE PROJET D'ECOLE ET LE CONTRAT D'OBJECTIFS	Objectif 3 du contrat d'objectif : "poursuivre la politique de sécurisation des parcours" - levier : mixer les publics
EVALUATION DE L'ACTION	<p>Indicateurs (qualitatifs et/ou quantitatifs) en termes de résultats et comportements des élèves, de plus-value pour l'équipe pédagogique, etc.</p> <p>La scolarisation des élèves en situation de handicap est une opportunité pour l'école, celle de faire évoluer les pratiques vers la différenciation pédagogique à même de prendre en compte la singularité de chaque élève et du rythme de ses apprentissages. Les aménagements mis en place pour ces élèves vont en effet bénéficier à tous les élèves, et notamment aux plus fragiles. Le dispositif externalisé sera intégrée à la classe de CAP réparation des carrosseries. Elle accueille majoritairement des élèves issus de l'adaptation scolaire (SEGPA) ou de l'inclusion scolaire (ULIS) donc un public fragile.</p> <p>Modalité de l'évaluation</p> <p>L'évaluation quantitative sera donnée par les résultats obtenus lors des évaluations diagnostiques, formatives voire certificatives lors des CCF. L'évaluation qualitative est au cœur du travail de concertation entre les différents partenaires (Professeurs , PE spécialisés ...) Elle permet les réajustements nécessaires afin de garantir que chaque jeune inclus tire profit de sa scolarité.</p>
RESSOURCES	<p>Ressources hors numériques</p> <p>L'accueil d'élèves supplémentaires dans la classe implique des effets de seuil pour les dédoublements en sciences et en génie électrique. Une ressource supplémentaire à notre DHG de 3 heures s'avère nécessaire</p> <p>Ressources numériques : Celles du lycée préciser -matériel les différents postes accessibles aux élèves -infrastructure le site internet du lycée -compétences disponibles pour accompagner le projet Un enseignant spécialisé en poste au LP</p>
CARACTERE INNOVANT DU PROJET	<p>En termes de résultats et comportements des élèves, de nouveaux usages numériques par l'équipe pédagogique,...</p> <p>La 1ere année du DIL a concerné 10 élèves : 8 élèves ont été maintenus tout au long de l'année, se sont sociabilisés et ont progressé (niveau des autres élèves de 1CAP2) ; 2 sont partis après concertation IMPRO/ LP FERTET ; 4 ont signé à la</p>

date du 15/06/16 un contrat d'apprentissage dans leur spécialité en 1CAP2 ; 4 vont passer en 2CAP2 dans la poursuite du DIL

L'inclusion, bien que se référant à un droit pour les élèves, se fait essentiellement à titre individuel au sein des établissements du second degré et concerne surtout le handicap physique ou les troubles spécifiques du langage. Ici il s'agit de l'inclusion d'un groupe d'élèves handicapés mentaux au sein d'une classe de CAP. Cette mixité induit un changement culturel tant au niveau des élèves que des enseignants et une évolution des représentations liées à la différence qui devraient favoriser la construction d'un vivre-ensemble harmonieux à travers la découverte de l'autre et de soi-même et participer ainsi à la formation du citoyen.

Le projet est-il dérogatoire par rapport à l'organisation du temps scolaire, aux structures, à la mobilisation des ressources humaines. Si oui, en quoi ?
besoin de 3 HSE pour pouvoir dédoubler l'effectif en Sciences physiques pour les TP : 1.5h en 1CAP2 et 1.5h en 2CAP2